

Lettre du représentant Lacombe Saint-Michel qui annonce que Germain, chirurgien du 23^e régiment de chasseurs à cheval, offre à la patrie une médaille d'or, lors de la séance du 4 fructidor an II (21 août 1794)

Jean-Pierre Lacombe-Saint-Michel

Citer ce document / Cite this document :

Lacombe-Saint-Michel Jean-Pierre. Lettre du représentant Lacombe Saint-Michel qui annonce que Germain, chirurgien du 23^e régiment de chasseurs à cheval, offre à la patrie une médaille d'or, lors de la séance du 4 fructidor an II (21 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 329;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22200_t1_0329_0000_8

Fichier pdf généré le 05/11/2020

5

Nioche, représentant du peuple, écrit à la Convention qu'apprenant les besoins qu'avait la République de salin et potasse pour fabriquer le salpêtre, les habitants de la commune de Chinon (1), hommes, femmes, vieillards, enfans, se sont tous portés en masse à la forêt, et ont travaillé avec le plus grand zèle à couper et brûler toutes les plantes inutiles qui couvrent, dans ce pays, des milliers d'arpens de terre.

Mention honorable au Procès-verbal du zèle des citoyens de Chinon, insertion en entier de la lettre au bulletin et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

Le représentant du peuple Nioche, en mission dans le département d'Indre-et-Loire, écrit de Chinon le 26 thermidor :

Je viens de goûter dans cette commune un plaisir bien pur et fait pour être senti avec transport par des républicains. Dès qu'on a connu les besoins que la République a de salin et de potasse pour se procurer le salpêtre qui doit exterminer les ennemis de notre liberté, hommes, femmes, vieillards, enfans se sont portés en masse à la forêt au nombre de plus de mille, et nous avons établi dans le même jour 18 fourneaux de combustion.

Je ne puis peindre la joie, l'allégresse et l'ardeur vraiment républicaine avec laquelle on a travaillé à couper et à brûler toutes les plantes inutiles, qui couvrent dans ce pays des milliers d'arpents. Cet élan patriotique est vraiment digne d'éloges, et les citoyens de ce district, en continuant avec le même zèle (et j'espère qu'il augmentera, loin de diminuer), mériteront bien de la patrie.

Vous apprendrez avec autant de plaisir que j'en ai à vous l'annoncer, mes chers collègues, le désir ardent que nos compatriotes viennent de manifester, dans la circonstance, d'être utiles à la patrie.

NIOCHE (3).

6

Lacombe Saint-Michel, représentant du peuple, écrit que le citoyen Germain, chirurgien major du 23^e régiment de chasseurs à cheval, offre pour la patrie une médaille d'or.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Le représentant du peuple Lacombe Saint-Michel au présid. de la Conv.; Bruges, 28 therm. 2^e année de la République française une et indivisible] (5).

(1) Indre-et-Loire.

(2) P.-V., XLIV, 36.

(3) Bⁱⁿ, 4 fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 550; *Débats*, n^o 700,53; *M.U.*, XLIII, 85-86; *J. Mont.*, n^o 114.

(4) P.-V., XLIV, 36. Reproduit au Bⁱⁿ, 7 fruct. (suppl¹).

(5) C 318, pl. 1291, p. 25.

Je m'empresse, citoyen président, de te faire passer une médaille d'or, offerte en don patriotique par le citoyen Germain, chirurgien major du 23^e régiment de chasseurs à cheval. Ce brave serviteur de l'humanité souffrante l'avait obtenue autrefois à titre de récompense. Aujourd'hui il en fait un hommage digne des vertus d'un bon républicain, jaloux de servir son pays de tous ses moyens. S. et F. !

J.P. LACOMBE SAINT-MICHEL (1).

7

Le citoyen Voulland, général de division, commandant à Marseille, annonce qu'à la nouvelle de la conspiration du scélérat Robespierre, toute la garnison et la garde nationale de cette commune ont prêté de nouveau le serment d'être fidèles à la nation et de maintenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang tous les décrets de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Le général Voulland, à la Conv.; Marseille (3), 24 therm. l'an 2^e de la République française une et indivisible] (4)

Citoyens représentants,

C'est avec la joie dans mon cœur que je vous rends compte de la conduite qu'on tenu les bataillons des Gravilliers, le 3^e de Vaucluse, celui de Nyons, et celui d'Apt, en garnison dans cette commune. Ils n'ont pas plutôt appris l'abominable complot qu'avoit formé le scélérat Robespierre, qu'ils se sont empressés individuellement, de leur propre mouvement, de renouveler le serment d'être fidèles à la nation et de maintenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang tous les décrets qui émanent de la Convention nationale, et ont juré encore de mourir pour soutenir l'unité, l'indivisibilité de la République, et de ne quitter les armes qu'après la destruction de tous les tirans et conspirateurs.

Citoyens représentants, toute la garnison, la garde nationale de cette commune assemblée hier pour célébrer la fête du 10 août, ont prêté tous ensemble de nouveau le même serment. Votre digne collègue Maignet y prononça un discours analogue à la fête et au projet du monstre Robespierre et ses complices. Un mouvement d'indignation a pénétré tous les braves et bons militaires qui, animés du désir de combattre nos ennemis, en désirant l'occasion, ont crié avec les citoyens de Marseille : vive la République ! Périssent tous les traîtres et les tirans ! S. et F. !

VOULLAND (g^{al} de division cdt Marseille en état de siège).

(1) Mention marginale : Reçu la médaille d'or le 4 fructidor. Ducroisi.

(2) P.-V., XLIV, 37.

(3) Bouches-du-Rhône.

(4) C 318, pl. 1289, p. 2. Bⁱⁿ, 4 fruct.